

RÉSUMÉ
DES
CONFÉRENCES
ECCLÉSIASTIQUES
DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL

1878

MONTRÉAL
CIE. D'IMPRIMERIE CANADIENNE, 222 RUE NOTRE-DAME

1878

CO

Pre
prédic

Rép
questio
écrits n
recher

On p
d'essen

Le I
vient d
dent po
dicante

Christi.

“ Eunte
creatura

“ Væ m

Il exi

RÉSUMÉ
DES
CONFÉRENCES ECCLESIASTIQUES
DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL
1878

De la Prédication.

Première Question.—“Quelle méthode doit suivre dans la prédication le Pasteur des âmes?”

Réponse.—Huit des Vicariats Forains ont répondu à cette question par des travaux dignes d'éloges. Quoique tous ces écrits ne soient point originaux, tous cependant renferment des recherches et accusent des études sérieuses.

On peut les résumer comme suit, du moins en ce qu'ils ont d'essentiel.

Le Pasteur des âmes doit prêcher l'Évangile; car, la Foi vient de l'ouïe et comment les peuples croiront-ils s'ils n'entendent point prêcher la doctrine? “Quomodo audient sine prædicante? Ergo fides ex auditu, auditus autem per verbum Christi.” (*Rom. x.*) De là ce précepte du Divin Maître: “Euntes in mundum universum, prædicare Evangelium omni creaturæ.” (*Marc. xvi*), et cette ardente parole de l'Apôtre: “Væ mihi si non evangelizavero.” (*I Cor. ix.*)

Il existait donc pour les Apôtres un précepte rigoureux de

prêcher, précepte qu'ils ne pouvaient négliger qu'en se rendant gravement coupables. Il n'y a pas le moindre doute que c'est par la prédication que le monde a été converti du paganisme à la Foi chrétienne. Or, les Pasteurs des âmes, dit Cornelius a Lapide, ont à remplir le même devoir que les Apôtres pour propager et conserver la Foi par la prédication et, remarquons-le, sous les mêmes peines. Si un pécheur se damne parce qu'il ne s'est trouvé personne pour lui annoncer la parole de Dieu, le Seigneur en demandera compte aux prêtres qui pouvaient le faire ne l'ont point fait. Malheur au ministre infidèle qui refuserait de rompre le pain aux enfants qui le lui demandent. C'est de lui qu'un prophète a dit : " Son bras est devenu sec, son œil s'est couvert de ténèbres. "

Sans aucun doute, ceux-là doivent prêcher l'Évangile qui sont appelés *la lumière du monde* et que le Seigneur a chargés d'enseigner ainsi toutes les nations. Mais, venons-en au point précis de notre sujet : quelle méthode le Pasteur des âmes suivra-t-il dans la prédication de l'Évangile ?

Remarquons d'abord que la question suppose déjà assez clairement que le Pasteur doit rejeter cette méthode qui consiste à n'en avoir aucune. Pour ne parler ici que de l'objet de la prédication et de l'ordre dans lequel il convient de traiter les matières, nous devons reconnaître, avant tout, qu'il faut nécessairement une méthode. La science de la Religion est vaste et difficile. Elle forme un ensemble où tout s'enchaîne, où chaque vérité tient à une autre, et jamais on ne parviendra à enseigner cette science au peuple par des précifications sans suite et sur des sujets détachés, par des discours, aujourd'hui sur le mystère de la Sainte Trinité et demain peut-être sur le jeûne ou la restitution. C'est ce défaut, de méthode que déplorait Fénelon, en disant : " Il n'y a ni art, ni science dans le monde que les maîtres n'enseignent d'une manière suivie, par principes et avec méthode : il n'y a que la Religion qu'on n'enseigne point de cette manière aux fidèles. Je voudrais qu'on enseignât aux chrétiens les premiers éléments de la Religion et qu'on les menât, avec ordre, jusqu'aux plus hauts mystères. "

C'est bien aussi ce que veut l'Eglise. "Quicumque parochiales. . . curam animarum habentes ecclesias quacumque modo obtinent plebes sibi commissas pascant, docendo quæ scire omnibus necessarium est ad salutem, annuntiando vitia quæ eos declinare et virtutes quas sectari oporteat, ut poenam æternam evadere et cœlestem gloriam consequi valeant." (Con. Trid. Sessio v, De Ref. cap. 2.)

Précisons maintenant un peu plus. Puisque l'Eglise n'a été établie et les Sacrements institués que pour assurer aux hommes le bonheur et le gloire du ciel, il faut bien reconnaître aussi que Jésus-Christ n'a pas eu d'autre but en fondant la prédication que celui de sauver les âmes.

De ce principe nous devons conclure, avec l'auteur du *Traité de la prédication*, que "tout ce qui est nécessaire ou utile au salut peut être la matière de la prédication et doit l'être plus ou moins, selon que la chose est plus ou moins nécessaire au salut." Ceci, sans doute, est encore général ; mais on voit déjà se dessiner l'objet propre de la prédication, ce qui en doit faire la matière à l'exclusion de tout le reste et le principe de la classification des sujets à traiter en chaire.

La bonne, la vraie méthode à suivre, dans la distribution des matières, consistera dans l'enchaînement qu'exige cet ordre de nécessité, ou d'utilité pour les âmes, dont le salut est le but suprême que le Pasteur doit se proposer.

Dans la plupart des conférences, on a classé ou distribué comme suit les sujets de la prédication : les grandes vérités du Symbole, les Sacrements, les Commandements et l'Oraison Dominicale ou la Prière.

On remarquera que cet ordre, en soi si naturel, est celui même que suggère le Catéchisme rédigé pour les Curés par l'ordre du Concile de Trente, et qu'on a appelé, pour cette raison, le *Catéchisme du Concile de Trente*, ou encore le *Catéchisme Romain*. Il semble difficile de trouver un guide plus sûr en ces matières et, comme nous venons de le dire, la raison se joint ici à l'autorité de l'ouvrage pour en justifier le plan et la distribution des matières.

10. LE SYMBOLE.

Si ce sont bien les vérités les plus nécessaires au salut que le Pasteur est avant tout tenu d'enseigner à ses ouailles, il est à peine besoin d'observer que le Symbole tient la première place dans la prédication pastorale. Toute la Religion repose, en effet, sur ces vérités du Symbole, comme un édifice sur sa bâte ; et de même qu'aucun des fidèles ne peut, sans commettre une faute grave, refuser ou négliger de s'en instruire, de même absolument le Pasteur des âmes se rend coupable en omettant d'enseigner ces vérités essentielles. C'est peut-être le lieu de dire ici un mot d'une chose que nous déplorons. Il est, dans l'Eglise de notre pays, un mal que nous devons reconnaître, tandis qu'il en est encore temps : on prêche beaucoup sur la *morale* ; mais on néglige de prêcher le *dogme*. C'est incontestablement là notre plus grande faute contre la méthode et celle qui pourrait amener les plus funestes conséquences. Advenant ici un moment de sérieuse épreuve pour l'Eglise, cette faute peut devenir la cause de beaucoup des défections dans la Foi. Il n'y a point de peuple plus exposé à toutes les séductions de l'erreur que celui qui n'est pas muni des armes de la doctrine ; comme il n'y en a pas non plus de mieux préparé à l'épreuve que celui dont l'instruction religieuse est avant tout dogmatique.

Le dogme est d'ailleurs le principe, la vie même de la morale ; car, c'est la foi en nos mystères qui précède tout dans l'âme chrétienne. A quoi servirait-il de demander à l'arbre des fruits abondants de justice, si la racine de cet arbre s'est déséchée par défaut de soins ? Voilà pourtant ce que nous faisons quand, négligeant de prêcher le dogme, nous nous contentons de reprendre et reprimander sur la morale. Il y a des réformes de mœurs que l'on n'obtiendra jamais, quoi qu'on fasse, ou qu'on dise en chaire, qu'après avoir gagné les esprits aux vérités de la doctrine et réveillé la Foi des peuples. La sainte vie est une conséquence de ces vérités nécessaires.—“ C'est donc à tort, dit le *Traité* cité plus haut, que beaucoup de Pasteurs

n'ins
men
mora
jour.
ne s
c'est
âmes
“ N
vous
vos in
que l
pourn
vous
dont
Traité
duise
les en
Par là
frères.
“ N
“ sive
“ sive
“ boli
A la
joindre
Symbo
Le p
que no
tionner
point p
ou de
artifice
gravité
qu'à l'o
quand
ne pas
le moy

n'instruisent presque jamais leurs peuples sur les vérités fondamentales, bornant toute leur prédication à quelques réflexions morales, tirées plus ou moins heureusement de l'Évangile du jour. Suivre une pareille méthode, là surtout où ces vérités ne sont pas gravées dans tous les esprits et tous les cœurs, c'est bâtir un édifice sans fondement, c'est abandonner les âmes à leur perte éternelle."

"Non, disait un évêque de Chartres parlant à son Clergé, vous ne sauriez vous dispenser de poser pour fondement de vos instructions l'explication de ces articles essentiels. Ce n'est que lorsque votre paroisse en sera profondément imbue que vous pourrez passer à autre chose. Si vous suiviez un autre ordre, vous donneriez des aliments peu profitables, au lieu de ceux dont on ne peut se passer et dont la privation cause la mort. Traitez donc d'abord ces matières, approfondissez-les, reproduisez-les sous mille formes. Il est très-facile de les orner, de les environner de détails qui les rendent agréables et attrayantes. Par là vous assurerez tout à la fois votre salut et celui de vos frères."

"Nam omnia quæ christianæ fidei disciplina tenenda sunt
"sive ad Dei cognitionem, sive ad mundi creationem spectant,
"sive ad bonorum præmia et malorum pœnas pertinent, Sym-
"boli doctrina continentur." (*Catéchisme du Conc. de Trent.*)

A la prédication des principaux mystères de la Foi, il faut joindre ici celle des grandes vérités des fins dernières, que le Symbole rappelle, du reste.

Le prédicateur doit sans cesse tendre, dans ses discours, au but que nous avons dit plus haut : convertir les pécheurs et perfectionner les justes, en un mot, sauver les âmes. Il ne s'agit donc point pour lui de pensées subtiles, de combinaisons artificielles, ou de mots qui chatouillent les oreilles. Le plus beau de tous les artifices, est de n'user d'aucun artifice, dans des choses de cette gravité. C'est le cœur qui parle au cœur ; la langue ne parle qu'à l'oreille, disait St. François de Sales. On plaît toujours quand un vrai zèle anime. Quelle est l'âme assez insensée pour ne pas avoir un plaisir extrême à ce qu'on lui donne ainsi le moyen de marcher vers le ciel, et d'y conquérir sa place,

ou qui ne comprenne l'amour que Dieu a eu pour elle en l'arrachant aux maux d'un enfer éternel ?

“ Je vous engage, écrit St. Liguori, à vous réduire le plus possible, dans vos sermons, à parler des fins dernières de l'homme, de la mort, du jugement, de l'enfer, de l'éternité ; car, ce sont là les choses qui font d'ordinaire plus d'impression, et qui portent les hommes à bien vivre.”

L'art véritable consiste, en traitant de semblables sujets, à trouver ces manières de dire, ces figures qui frappent le plus dans le discours familier et qui déterminent les pécheurs à changer de vie, à se convertir.

Rappelons-nous enfin que la modération que les mondains demandent au prédicateur n'est qu'un ménagement coupable pour la mollesse de leurs mœurs et le sommeil de leur conscience, qui ne voudrait pas être réveillée. “ Clama, ne cesses, quasi tuba exalta vocem tuam. ” Mais après avoir effrayé les pécheurs, saisissez en même temps les moments favorables pour leur rappeler la croix de Jésus-Christ, ses blessures et sa mort, par lesquelles il a voulu expier nos offenses et que votre discours, animé alors des affections les plus touchantes exprimées par des figures pathétiques, des apostrophes et des colloques propres à émouvoir, inspire une telle douleur du péché, que les larmes, s'il est possible, coulent de toutes parts. Voilà le véritable et l'unique portrait d'une prédication fructueuse, d'après le grand St. François-Xavier.

2^o LES SACREMENTS.

Après les mystères du Symbole et les vérités des fins dernières, quelques auteurs regardent comme la matière la plus importante de la prédication un exposé historique de l'ensemble de la Religion. Sans vouloir discuter le mérite de cette méthode, nous nous en tenons cependant à l'ordre conseillé et suivi par Saint-Charles, dans le Catéchisme du Concile de Trente, qui place ici les Sacrements. “ Quæ autem signa sunt et tanquam instrumenta ad divinam gratiam consequendam, hæc septem Sacramentorum doctrina complectitur. ”

C
ou c
visur
omn
repar
Le
Jésu
pour
aussi
sans
veine
les ca
ses m
tance
de so
néces
grâce
avoir
des pa
missan
sarium
C'es
matière
Saint :
eis. ”
pères,
Sept
conser
même
qu'il se
tombe
ont été
nécessa
monde,
par la
peuvent
cile de 2

C'est, en effet, par les Sacrements que toute véritable justice ou commence, ou s'accroît, ou se recouvre. "Consentaneum visum est de sanctissimis Ecclesiæ Sacramentis agere, per quæ omnis vera justitia vel incipit, vel cœpta augetur, vel ommissa reparatur." (*Con. Trid. Sess. vii.*)

Le but de la Religion sur la terre est notre union avec Jésus-Christ par la grâce. Et de même qu'il ne saurait y avoir pour l'homme déchu de Religion sans Rédemption, de même aussi il ne peut y avoir de rédemption appliquée à l'homme sans les Sacrements, puisque les Sacrements sont comme les veines mystérieuses qui partent du cœur de Jésus-Christ, ou les canaux par lesquels descendent jusqu'à nous, qui formons ses membres, tous les mérites du Rédempteur. De là leur importance et leur nécessité pour l'homme, dans l'ordre des choses de son salut. Plusieurs de ces divins Sacrements sont de nécessité de moyen et tous sont les sources les plus pures de la grâce qui sanctifie. C'est assez dire toute l'estime qu'il en faut avoir et la place qu'ils doivent occuper dans l'enseignement des pasteurs des âmes. "Parochi pascant plebem sibi commissam salutaribus verbis, docendo quæ scire omnibus necessarium est ad salutem." (*Con. Trid.*)

C'est à celui qui négligerait d'instruire son peuple sur ces matières que s'adresserait le reproche, la plainte de l'Esprit-Saint : "Parvuli petierunt panem et non erat qui frangeret eis." "Pasteurs des âmes, s'écrie le pieux Fénelon, soyez pères, soyez mères de vos ouailles."

Sept choses sont nécessaires à l'homme pour vivre, pour conserver la vie, et pour l'employer utilement, tant pour lui-même que pour la société. Il faut qu'il naisse, qu'il croisse, qu'il se nourrisse, qu'il emploie les remèdes pour se guérir s'il tombe dans quelque maladie, qu'il répare ses forces lorsqu'elles ont été affaiblies, qu'il y ait des magistrats investis de l'autorité nécessaire pour procurer le bien public, en gouvernant tout le monde, et enfin qu'il se perpétue lui-même et le genre humain par la génération légitime des enfants. Toutes ces choses peuvent s'appliquer bien facilement, dit le *Catéchisme du Concile de Trente*, à la vie spirituelle, qui consiste dans l'union de

nos âmes avec Dieu et font concevoir en même temps la raison du nombre des sept Sacrements.

Le Pasteur ne doit pas oublier, en prêchant sur les Sacrements, de faire connaître la charité de Jésus-Christ pour les hommes, afin de déterminer ceux-ci à Lui rendre amour pour amour. Toute la science du Chrétien est renfermée dans ce seul point : “ Hæc est vita æterna ut cognoscant Te solum verum Deum et quem misisti Jesum Christum.” (*Jean. xvii, 3.*) Qu’il prêche donc sans cesse Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifiée ! C’est pour lui un devoir essentiel d’exciter avec tout de zèle possible, le peuple chrétien à aimer la bonté infinie de Dieu pour nous, afin qu’enflammé d’une ardeur toute divine, il s’élève vers le bien souverain et parfait, dont la jouissance fait le véritable bonheur et inspire à ceux qui l’ont obtenu ces sentiments du Prophète : “ Qui a-t-il pour moi dans le ciel et qu’ai-je à désirer sur la terre, si ce n’est vous, ô mon Dieu ! ”

3° LES COMMANDEMENTS.

Après la prédication sur les principaux articles de la Foi, et sur les Sacrements, la plus nécessaire ensuite est celle de la *Morale*.

Eviter le mal et faire le bien, voilà en deux mots toute la morale ; et quoiqu’il faille pour arriver là connaître les grandes vérités du dogme, cependant on ne doit pas oublier que le salut éternel ne peut s’obtenir que par les œuvres. Comme l’enseigne l’auteur du *Traité de la Prédication*, il est dès lors évident que le prédicateur qui s’en tient à la spéculation et aux seules vérités dogmatiques, manque tout-à-fait son but, et que celui qui veut être utile doit tout rapporter à la pratique, c’est-à-dire, à la réforme des mœurs, à l’exercice des vertus, jusque là que, lors même qu’il traite un sujet purement dogmatique, il doit toujours terminer par une conséquence morale qui tende à rendre l’homme meilleur.

Les sujets principaux à traiter en ce genre sont, les Commandements de Dieu et de l’Eglise, la nature des vices et des vertus, avec les motifs et la manière d’éviter les uns et de pra-

tique
sans
de p
faire
piété
les g
comm
“ J
leges
sunt.
Ce
faire
Dieu
justic
inévite
quelq
et mé
“ Com
l’hom
d’aime
ses frè

Sous
convier
tiques
Quel
et que
ouailles
cremen
“ Op
il faut,
peuple
tielles e
sables d
importa

tiquer les autres, la haine du péché et ses différentes espèces, sans oublier les péchés de pensées et de désirs, d'omissions et de paroles, la nécessité des bonnes œuvres, avec la manière de faire chrétiennement ses actions et surtout ses exercices de piété. Mais entre tous ces sujets, il faut choisir de préférence les grands devoirs du christianisme et les péchés les plus communs.

“ Jam verò, dit le *Catéchisme du Concile de Trente*, quæ ad leges referuntur, quorum finis est charitas, Decalogo descripta sunt. ”

Ce même ouvrage veut que les Pasteurs s'appliquent à bien faire comprendre aux fidèles l'autorité du Décalogue. C'est Dieu lui-même qui en est l'auteur ; Dieu dont la sagesse et la justice sont infinies, dont la puissance et la force ont des effets inévitables. Il doit aussi montrer que cette loi, écrite en quelque sorte dans le cœur de l'homme, est très-possible et même facile à accomplir, avec le secours de la grâce. “ Comment, écrit Saint-Augustin, peut-il être impossible à l'homme d'aimer son Créateur qui le comble de tant de biens, d'aimer un père qui l'a tant aimé, d'aimer sa propre chair dans ses frères ? Or, celui qui aime accomplit la loi. ”

4^o LA PRIÈRE.

Sous ce chef de la Prière, ou de l'Oraison Dominicale, il convient de ranger les cérémonies du Culte et toutes les pratiques de la piété chrétienne.

Quel vaste champ s'offre ici au zèle d'un Pasteur des âmes et quels sujets remplis d'attraits et d'édification pour ses ouailles :—la prière, la Sainte Messe, la fréquentation des Sacrements !

“ Oportet semper orare. ” Il faut que le Pasteur le dise ; il faut, pour remplir son devoir, qu'il fasse comprendre au peuple fidèle la nécessité de la prière, ses qualités essentielles et ses fruits de vie. “ Un des devoirs les plus indispensables d'un Pasteur pieux et fidèle à son ministère, un des plus importants pour le salut des peuples qui lui sont confiés, c'est

de les instruire de ce qui concerne la prière chrétienne. Sans cela plusieurs ignoreraient à jamais quelle en est la nécessité et la vertu. Ce doit donc être pour un Pasteur l'objet d'un soin tout particulier d'apprendre aux fidèles ce qu'il faut demander à Dieu et comment il convient de le demander." "Quidquid denique ab hominibus optari, sperari, ac salutariter peti possit, id Dominica Precatione comprehenditur." (*Cat. Concile de Trente.*)

Nous concluons de tout ce qui précède que l'ordre qui semble le plus rationnel, dans la distribution des matières qui forment l'objet de la prédication, est celui que nous avons dit plus haut : le Symbole, les Sacrements, les Commandements et la Prière. Telle est la première règle de la méthode à suivre pour prêcher utilement, instruire et sauver les âmes.

Si nous n'avons pas encore parlé de l'explication de l'Écriture-Sainte c'est que nous voulions reproduire ici ce qu'en dit le *Catéchisme du Concile de Trente* : "Ainsi, dit-il, lorsque nous aurons expliqué ces quatre articles, qui sont comme les lieux communs de toute l'Écriture-Sainte, il ne manquera plus rien au chrétien, pour être instruit de tout ce qu'il est obligé de savoir. Nous croyons, en conséquence, devoir avertir les Pasteurs que, toutes les fois qu'ils ont à expliquer quelque passage de l'Évangile ou de l'Écriture en général, ils peuvent le rapporter, quoique ce soit, à l'un des quatre chefs dont nous venons de parler. C'est à quelqu'une de ces sources qu'ils doivent recourir, pour en développer le sens et la doctrine. Par exemple, s'il s'agit d'expliquer l'Évangile du premier Dimanche de l'Avent : "*Il y aura des signes dans le soleil et dans la lune, etc.*" ; ils trouveront ce qui a rapport à cet évangile dans l'article du Symbole : "*Il viendra juger les vivants et les morts ;*" et, prenant de là ce qui aura été dit sur cet article, ils expliqueront tous ensemble au peuple et l'Évangile et le Symbole.

Dans toutes leurs instructions, quelqu'en soit le sujet, ils auront soin de rapporter toujours ce qu'ils diront à ces quatre points principaux de la doctrine chrétienne, auxquels revient toute l'Écriture, comme nous l'avons déjà dit.

Qu
peup
égard
march
tousj
doctri
en pro
No
seigne
de la
règles
devron
que le
auteur
Voic
"Pl
salutar
litate s
Il fa
l'élevat
polir se
tousjour
un aud
nécessa
ce qu'o
de Néri
exquise
contrair
style po
peuple f
vice, ma
C'est po
savant c
prédicat
paroles a
et savan
L'Apô

Quant à l'ordre dans lequel ils proposeront la doctrine au peuple, ils suivront celui qu'ils croiront plus convenable, eu égard aux circonstances et à l'état des personnes. Pour nous, marchant sur les traces des Saints Pères, qui commencèrent toujours par la Foi, lorsqu'ils voulurent initier quelqu'un à la doctrine de Jésus-Christ, nous avons jugé à propos d'expliquer en premier lieu ce qui regarde cette vertu."

Nous avons jusqu'ici parlé de ce qui tient au *fond* de l'enseignement pastoral ; mais nous n'avons dit que peu de choses de la méthode à suivre dans la *forme* de la prédication. Les règles sous ce rapport sont si nombreuses vraiment, que nous devons nous borner ici à rappeler les plus essentielles, celles que les différentes conférences ont reproduites des meilleurs auteurs.

Voici d'abord ce que dit là-dessus le Saint Concile de Trente :

" Plebes sibi commissas pro suâ et eorum capacitate pascant salutaribus verbis... annuntiandoque eis cum brevitate et facilitate sermonis."

Il faut, écrit St. Liguori, que le prédicateur évite deux choses : l'élévation ou la sublimité de la pensée et le soin extrême de polir son discours. Sans doute, le langage de la chaire doit toujours être grave et digne ; mais comme on prêche devant un auditoire composé d'hommes instruits et d'ignorants, il est nécessaire de parler de manière à ce que tous entendent bien ce qu'on leur dit, afin qu'ils le mettent en pratique. St. Philippe de Néri défendit à ses prêtres de rechercher les pensées trop exquises, ou de toucher des points subtils, leur enjoignant, au contraire, de ne dire que des choses utiles et de les dire d'un style populaire. Il recommandait surtout de démontrer au peuple fidèle la beauté de la vertu chrétienne et la laideur du vice, mais de ne jamais employer qu'un style simple et facile. C'est pour cela que Muratori écrit : " Tout comme un grand savant qui voudrait en particulier convaincre un ignorant, le prédicateur doit parler au peuple de la même manière et ses paroles alors resteront gravées dans l'esprit de tous, ignorants et savants."

L'Apôtre des nations a démontré en sa personne que tous

doivent observer cette règle. Il se disait, en effet, redevable comme apôtre aux Grecs et aux Barbares, aux sages et aux insensés, afin que tous ceux qui sont appelés au ministère d'instruire les autres comprissent qu'en enseignant les mystères de la Foi et les préceptes de la vie, ils devaient accommoder leur doctrine au sens et à l'intelligence de leurs auditeurs.

Le Pape Clément XIII enseigne, que les prédicateurs doivent non-seulement être remplis de la science des choses saintes, mais beaucoup plus encore de l'humilité chrétienne, du zèle de la sanctification des âmes et du feu de la charité. "Car, dit-il, la discipline chrétienne ne consiste ni dans l'abondance des paroles, ni dans l'habileté à raisonner, ni dans la soif des honneurs et de la gloire, mais bien dans l'humilité véritable et volontaire."

Que cette divine humilité a de charmes, en effet, dans la chaire ! Le prêtre doux et humble de cœur est le vrai représentant du Sauveur, le seul vrai ministre de l'Évangile. C'est Jésus-Christ qui monte en chaire avec lui. On le reconnaît sans peine, à son attitude modeste et grave, à ses paroles sans arrogance, sans fiel et sans malice. Sa voix est celle du Bon Pasteur, qui cherche la brebis égarée. Il est l'ennemi des paroles piquantes, des mots qui blessent sans corriger. Combien d'autres prédicateurs, pour n'avoir point voulu faire à Dieu le sacrifice d'une pointe, au lieu de convertir les pécheurs, les ont irrités et perdus !

Cum brevitate. En général, il faut être court dans ses sermons. "Le prédicateur qui abonde en feuillage, disait St. François de Sales, court risque de se voir tailler et mettre au feu, comme l'arbre stérile de l'Évangile... On éteint les lampes quand on y met trop d'huile ; on suffoque les plantes en les arrosant trop, et quand la vigne produit beaucoup de bois, c'est alors qu'elle porte moins de fruits."

Le peuple ressemble assez, sous ce rapport, aux enfants : il faut lui dire peu de choses à la fois, si l'on veut du moins qu'il les retienne. L'expérience prouve que plus on est long, moins les auditeurs se rappellent ce qu'on leur a dit ; et que plus on est court, mieux ils retiennent, mieux ils profitent.

Les
cause
qu'ils
rester
ter la
médite
discou
s'être
hornes
superfl
sera ;
fort pe

Deu
traiter

Répo
n'a étal
nous a
sacrée,
qui est
Voilà,
de la ch

Le p
député
elle qui
de leurs
Christ e
de faire
Eglise ?
cher à c
Christ e
elle veu
salut, do
discours
que tout
tendrait

Les pasteurs des âmes oublient trop souvent quelle est la cause qui insensiblement les porte à être beaucoup plus longs qu'ils ne le voudraient eux-mêmes. Remarquons donc que pour rester dans les bornes de la brièveté, il faut nécessairement adopter la méthode de ne jamais monter en chaire qu'après avoir médité la matière de son instruction, bien arrêté son plan de discours, déterminé ce qu'on dira et ce qu'on taira du sujet, s'être préparé, en un mot. Autrement, on s'étendra au-delà des bornes, on omettra des choses essentielles et on en traitera de superflues ; on sera vague et diffus, on se répètera, on s'épuisera ; enfin, on se donnera beaucoup de mal, et souvent pour fort peu de fruit.

Deuxième Question. — “ Quelles matières faut-il éviter de traiter en chaire ? ”

Réponse.—En posant plus haut en principe que Jésus-Christ n'a établi la prédication que pour le salut éternel des hommes, nous avons, ce semble, assez clairement exclu de la chaire sacrée, non-seulement ce qui peut-être nuisible, mais même ce qui est étranger, ou simplement inutile au salut des fidèles. Voilà, d'une manière générale, ce qu'on doit éviter, ou bannir de la chaire.

Le pasteur des âmes vient ici parler au nom de Dieu et député par l'Eglise, dont il est et se dit le ministre. C'est donc elle qui parle par sa bouche et qui vient traiter avec les peuples de leurs intérêts éternels. Mais, où le représentant de Jésus-Christ et l'ambassadeur de son Eglise prendrait-il donc le droit de faire ou de dire autre chose que ce que désire cette même Eglise ? Et que veut-elle quand elle dit au prêtre : allez prêcher à ce peuple ? Elle veut évidemment ce qu'a voulu Jésus-Christ en la faisant dépositaire du trésor de sa divine parole : elle veut que les fidèles soient instruits de la voie qui mène au salut, *docete* ; que tous soient édifiés par ce prêtre et que son discours les rendent meilleurs. Il suit nécessairement de là, que tout ce qui, de soi, ou vu les circonstances diverses, ne tendrait point à ce but suprême devrait être banni de la chaire.

“ Questiones, dit le Concile de Trente, quæ ad ædificationem non faciunt et ex quibus nulla fit pietatis accessio a popularibus concionibus secludantur.”

Ainsi, pour entrer dans le détail, il faut que le pasteur des âmes évite, dans sa prédication, entre autres choses les suivantes :

1° Les inexactitudes de doctrine, soit en dogme, soit en morale.

La moindre faute, sous ce rapport, peut avoir de graves conséquences. Par exemple, ne pas exposer exactement les dogmes de l'Eglise catholique, paraître faiblir, ne fut-ce que sur un seul point, serait faire de la chaire de vérité une chaire d'erreur ou de mensonge, scandaliser peut-être beaucoup d'âmes et en exposer un certain nombre à perdre entièrement la Foi.

Il en serait de même d'une erreur en morale. Si le prédicateur atténue les lois de la morale, il ne prêche plus l'Evangile et fausse les consciences de ses ouailles par une doctrine qui finira par excuser les plus grands vices. Si, au contraire, il les exagère et prêche une doctrine trop sévère, les uns poussés au découragement abandonneront la vie chrétienne comme impossible à pratiquer ; les autres, frappés des exagérations habituelles de leur pasteur, se persuaderont facilement qu'il y a toujours beaucoup à rabattre de ce qu'il leur dit et mettront bientôt de côté les maximes les plus essentielles de la morale et surtout de la perfection chrétienne.

2° Les opinions douteuses et les questions controversées. “ *Incerta tractari non permittant Episcopi,*” dit le Saint Concile de Trente. La prédication qui a pour objet l'enseignement constant et invariable de l'Eglise, cette prédication dont l'unité doit être le plus beau caractère, suppose dans le prêtre la volonté bien arrêtée de laisser loin de la chaire chrétienne tout esprit de système, et de sacrifier courageusement les opinions particulières de l'homme. Les systèmes peuvent être niés et combattus ; mais la parole du prêtre en chaire ne devrait jamais faire l'objet d'un doute, ou d'une discussion chez le peuple. “ *Opus fac evangelistæ.*” Il faut que les fidèles oublient, en quelque façon, que c'est un homme qui leur parle ici, pour ne

s'oc
min
soit
• Foi
sans
seign
par s
doct
Il
s'abs
par c
derni
nouv
exam
apocr
silenc
recon
parlen
obten
de sai
l'Eglis
3°
dalis
conqu
teur q
se rapp
prêtre
pur. “
chastes
esprits
de long
un gran
est néce
noncé !
tère qu'
lorsque,
entre da

s'occuper que de Jesus-Christ, dont cet homme est le fidèle ministre. Ceci ne veut cependant pas dire que le prédicateur soit obligé à ne jamais parler que des vérités définies comme de • Foi ; il peut et doit même quelquefois traiter des vérités qui, sans être décidées formellement, font cependant partie de l'enseignement universel et commun dans l'Eglise. La règle donnée par St. Charles est celle-ci : “ nihil quod cum probatis Ecclesiæ doctoribus consentaneum non sit, proferat.”

Il est à peine nécessaire de rappeler que le prédicateur doit s'abstenir de déterminer le temps des événements futurs, comme, par exemple, de l'apparition de l'antechrist, ou du jugement dernier ; qu'il ne doit pas prêcher des révélations vaines, de nouvelles inspirations ou prédictions, avant qu'elles n'aient été examinées et approuvées par l'autorité, ni non plus des choses apocryphes, comiques, ou superstitieuses ; qu'il doit garder le silence sur les miracles nouveaux, à moins qu'ils n'aient été reconnus et approuvés par l'Evêque ; qu'enfin il ne peut point parler, sans la permission du Saint-Siège, des grâces, ou faveurs obtenues de Dieu par l'intercession de quelqu'un mort en odeur de sainteté, à moins que telle personne n'ait été béatifiée par l'Eglise.

3° Les choses qui, vraies en soi, pourraient cependant scandaliser, ou causer aux auditeurs un dommage spirituel quelconque. Telle serait, par exemple, l'imprudenc d'un prédicateur qui entreprendrait de traiter en chaire certaines matières se rapportant aux sixième et neuvième préceptes. Il faut ici au prêtre la plus grande réserve et toute la modestie de son cœur pur. “ Alors, écrit un pieux auteur, toutes les expressions sont chastes ; on redoute par-dessus tout de faire naître dans les esprits une pensée peu convenable. On peut prêcher pendant de longues années sans prononcer le mot d'*impureté*, et former un grand nombre d'âmes à l'amour de la virginité. Si ce mot est nécessaire, avec quelle précaution ne doit-il pas être prononcé ! Certes, on oublie étrangement et la sainteté du ministère qu'on exerce et la dignité des âmes auxquelles on s'adresse, lorsque, sous le prétexte d'inspirer du dégoût pour les romans, on entre dans des détails qui font rougir les personnes innocentes.”

Un jeune prêtre surtout doit en chaire se rappeler la parole de l'Apôtre : " nec nominetur in vobis, sicut decet in sanctos." On passe, sous ce rapport, à un vieillard qui a blanchi au service des autels, des expressions qui scandaliseraient dans la bouche d'un prêtre encore jeune.

La discussion des objections inconnues aux auditeurs n'est pas non plus sans danger. L'objection frappe et souvent reste, malgré la réponse qu'on y fait, cette réponse fut-elle péremptoire, ce qui n'est pas toujours le cas. Qui sait d'ailleurs si les âmes simples, qui ne s'étaient jamais figuré qu'on put attaquer ainsi leur Foi, ne seront point scandalisées d'entendre de semblables choses ?

Quant aux matières qui sont réellement étrangères au salut des hommes, nous avons déjà observé qu'elles ne doivent pas être traitées en chaire. " Prædicate Evangelium... Prædica verbum." L'Évangile, la parole de Dieu, voilà ce qu'il faut prêcher aux peuples, évitant avec soin les nouveautés profanes, les discussions philosophiques, les choses de l'ordre civil et les questions purement politiques.

Par les questions purement politiques, il faut entendre celles qui ne peuvent en rien affecter les intérêts de l'Église, ou le salut éternel des âmes. Quant aux questions qu'on appelle *mixtes*, ou qui touchent à l'ordre spirituel, soit pour le protéger ou pour le combattre, il est certain que l'Église a là des intérêts à sauvegarder, qu'en ces matières c'est elle qui guide, et que ses ministres ont droit d'enseigner ce qu'elle enseigne et de combattre ce qu'elle combat. Les luttes sur ce terrain sont souvent les plus dangereuses ; voilà pourquoi il peut arriver que, vû les circonstances particulières où se trouve un pays, des ordres également particuliers, une ligne de conduite également spéciale soit donnée aux prêtres par les Evêques, que Dieu, suivant le mot de l'Apôtre, a placés pour régir son Église. L'armée du Clergé, dans ce cas, avance ou recule plus ou moins, suivant l'ordre donnée par ses chefs, qui eux-mêmes sont soumis au Pape et portent devant Lui la responsabilité de leurs actes.

Dans la plupart des conférences, on a renvoyé ainsi aux

Con
diffi
parl
âme
N
char
telle
et gr
tisse
raren
prof
qu'il
de le
d'use
ment
perm
Au
des â
répète
les jo
meo
Evang

Des p

Que.
tion et

Répo
ports tr
Dans
mot de
Dieu, c
nécessa
Entre t
ter celle

Conciles Provinciaux et aux Lettres Pastorales des Evêques la difficile et brûlante question des règles pratiques à suivre pour parler de la politique en chaire, sans nuire aux intérêts des âmes, ni sacrifier les droits ou les principes de l'Eglise.

Nous pensons qu'il est prudent que le prédicateur, en prêchant contre le luxe et la vanité, évite de condamner telle ou telle mode en particulier, à moins qu'elle ne porte réellement et gravement atteinte aux bonnes mœurs. Et quant aux divertissements publics, comme, par exemple, les danses, il doit rarement les condamner en chaire, si l'habitude en est déjà profondément enracinée dans la paroisse, à moins cependant qu'il ne s'y mêle de grands désordres, et qu'il ait l'espoir fondé de les faire par là disparaître. Au reste, il ne serait pas prudent d'user, pour en détourner, de la menace de priver des Sacrements de l'Eglise toute personne, sans distinction, qui se permettrait d'y prendre part.

Au milieu de si grands et de si difficiles devoirs, le pasteur des âmes se souviendra que toute lumière vient du ciel, et il répètera souvent cette prudente prière que l'Eglise met tous les jours à la bouche de ses ministres : “ Dominus sit in corde meo et in labiis meis, ut dignè et competenter annuntiem Evangelium suum.”

Des principaux obstacles à l'esprit ecclésiastique.

Question.—“ Quels sont les principaux obstacles à l'acquisition et au développement de l'esprit ecclésiastique ? ”

Réponse.— Douze des Vicariats forains ont fourni des rapports très-satisfaisants sur cet important sujet.

Dans presque toutes les conférences, on a d'abord dit un mot de ce qu'il faut entendre par *l'esprit ecclésiastique*. “ Quand Dieu, dit St. Thomas, appelle à un état, il donne les grâces nécessaires pour y réussir et en bien remplir les obligations. ” Entre toutes les grâces de son ordination, le prêtre doit compter celle de l'esprit ecclésiastique, esprit si essentiel à tous

ceux qui se destinent au ministère sacré, ou qui s'y trouvent engagés, que sans lui ils ne pourraient jamais en remplir les nombreux devoirs.

L'esprit ecclésiastique est l'esprit de Dieu même : c'est une participation abondante à l'esprit de Jésus-Christ, le Souverain Prêtre, communiqué dans l'Ordination aux prêtres, ses ministres, pour leur permettre de remplir tous les devoirs de leur saint état avec affection, avec fruit et avec facilité. "Ecce puer meus quem elegi; ponam spiritum meum super eum," et en voici les heureux signes.

L'esprit ecclésiastique donne à celui qui le possède un zèle d'apôtre pour la gloire du Seigneur et le salut des âmes, un grand attrait pour la pratique des vertus sacerdotales et une haute estime pour tout ce qui tient ou se rapporte à son état. De là des marques extérieures qui prouvent à tous ceux qui l'approchent, que ce bon prêtre fait plus de cas des choses de Dieu ou de l'Eglise, des règles de la discipline, de sa tonsure, de sa soutane, de ses moindres fonctions sacrées que des plus hautes dignités du monde. St. Jérôme nous dit de Népotien que, si l'on voulait le trouver sûrement, c'était à l'église qu'il fallait le chercher. Il nous le représente comme un homme sans cesse occupé à parer l'autel du Seigneur, à tenir son église bien propre, à rendre les vases clairs et luisants et à surveiller avec soin toutes les cérémonies du culte. Tels sont quelques-uns des signes de l'esprit ecclésiastique et des effets qu'il produit dans ceux qui en sont animés. Venons-en maintenant à la question posée plus haut.

A proprement parler, nous ne voyons qu'un seul obstacle à l'acquisition et au développement de l'*esprit ecclésiastique*, mais cet obstacle comprend tous les autres; et c'est l'*esprit du monde*. Voilà le premier et le plus grand ennemi de Jésus-Christ et de son divin sacerdoce. "Vos de mundo non estis." "Vae mundo a scandalis!"

Pour attirer et conserver en soi l'esprit ecclésiastique, il faut donc de toute nécessité vider son cœur de l'esprit du monde; car, il y a autant d'opposition entre ces deux esprits divers qu'entre la lumière et les ténèbres, et prétendre les

allier c'est possible.

Qu'on

St. J.

la conc

superb

in mun

in eo

carnis,

II, 15.

Telle

désoler

dité, de

monde

aussi le

n'est au

L'espr

c'est pr

que le

perdre.

piège en

en effet,

n'oblige

sans pé

souvent

"Ignor

"Tu,

la raison

l'homme

avec la

mission

rer à Di

Christ e

doce.

allier ou concilier en quelque façon, c'est vouloir tenter l'impossible.

Qu'est-ce, en effet, que l'esprit du monde ?

St. Jean nous apprend que cet esprit n'est autre chose que la concupiscence de la chair, la concupiscence des yeux et la superbe de la vie. "Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt. Siquis diligit mundum non est charitas Patris in eo : quoniam omne quod est in mundo, concupiscentia carnis, et concupiscentia oculorum et superbia vitæ." (I *Joan.* 11, 15.)

Telles sont les sources de tous les maux qui affligent et désolent l'Eglise. A ces trois grandes passions, de la cupidité, de l'amour des plaisirs et de la recherche des honneurs du monde se rapportant tous nos péchés, nous devons y trouver aussi les plus sérieux obstacles à l'esprit ecclésiastique, qui n'est autre que celui de Jésus-Christ.

1° LA CUPIDITÉ.

L'esprit du monde est un esprit d'intérêt et de cupidité, et c'est presque toujours par l'attrait du gain, ou des richesses, que le démon commence la ruine de l'âme qu'il veut perdre. Le prêtre surtout doit se mettre en garde contre ce piège enveloppé des apparences les plus trompeuses. Il est, en effet, si facile de se persuader que, parce que le sacerdoce n'oblige point au vœu de pauvreté, le prêtre peut s'adonner sans pécher à la recherche des biens de la terre, que trop souvent on s'y laisse prendre, malgré cette parole de St. Jérôme : "Ignominia sacerdotis est propriis studere divitiis."

"Tu, O homo Dei, hæc fuge," nous dit l'apôtre St. Paul ; et la raison de sa doctrine est claire. Le prêtre est avant tout l'homme de Dieu : or, l'esprit d'intérêt est en opposition directe avec la sublime dignité du sacerdoce, qu'il ravale, et avec la mission toute divine que le prêtre a reçue de l'Eglise. Procurer à Dieu sa plus grande gloire, étendre le règne de Jésus-Christ et assurer aux âmes leur salut, telle est la fin du sacerdoce. Mais comment, nous le demandons, cette fin pourrait-

elle être atteinte par le prêtre qui aurait livré son cœur à l'amour de l'argent ? Ce n'est certes plus le Seigneur que ce prêtre prend pour héritage, ni son divin Maître qu'il imite. " Quomodo non erubescunt dicere : Quæ conventio Christi ad Belial ? Qui terrenas possessiones relinquere nolunt, cur peccata populi comedunt ? " (S. Aug. De contemptu mundi.)

St. Paul n'enseigne-t-il pas, en effet, que l'amour du gain ou des richesses renferme une espèce d'idolâtrie ? Ce qu'il y aurait de plus déplorable et de plus monstrueux, ce serait que cette idolâtrie eut pour temples les temples du vrai Dieu, et pour ministres les propres ministres de Celui qui, pour notre amour, naquit, vécut et mourut pauvre. " Væ, vœ, s'écrie là-dessus St. Bernard, in domo Dei horrendum videmus ! Quid ? Idolatras ministrantes. Mentior, si non idolorum servitus avaritia est. "

Pour mieux comprendre et la raison de ces graves paroles et l'obstacle que la passion du gain apporte à l'acquisition de l'esprit ecclésiastique, rappelons-nous ici les effets que cette passion produit dans le cœur du malheureux prêtre qui s'en fait l'esclave ou la dupe. L'amour de l'argent l'aveugle, comme il aveugla Judas ; il l'endurcit bientôt au point de le rendre insensible à tout et capable des plus grandes fautes, et il le mène insensiblement à l'impénitence finale ! " Qui volunt divites fieri, dit l'Apôtre, incidunt in tentationem et in laqueum diaboli et desideria et multa inutilia et nociva, quæ mergunt homines in interitum et perditionem. " (1 Tim. 6.)

St. Bernard, de son côté, affirme qu'il n'y aura point de part au ciel pour l'ecclésiastique qui veut avoir sa part sur la terre. " Clericus qui partem habet in terra, non habebit partem in cælo. "

Nous dépasserions de beaucoup les bornes de ce résumé, si nous voulions reproduire ici tout ce qu'ont dit de plus frappant les Saints Canons, les Conciles et les Papes de la rigoureuse obligation où sont les prêtres d'éviter, non-seulement tout péché formel d'avarice, mais d'en fuir jusqu'aux occasions, v. g. le commerce, les spéculations, les trafics, en un mot tout ce qui serait de nature à exciter en eux la soif de l'or et l'ambition de

s'enr
résur
" P
veant
effugi
bono
quæst
tiation
ne pro
incon
præter
Ut
ne sac
quovis
ditibus
hujus
que, q
Cler
figura
que ve
opibus
Ceci
l'esprit
est opp
gélique.
c'était l
Sans
subsista
dence
chair qu
quelque
l'Eglise
que l'en
textes, la
tables et
non sum
Psalmist

s'enrichir. Le second Concile de Baltimore, tenu en 1866, a résumé comme suit les règles de l'Eglise sur ce point.

“Itaque, quo longius ab hisce diaboli insidiis Clerici removeantur, omnemque apud sæculares homines avaritiæ notam effugiant, Canonum præcepta renovantes, edicimus ne rerum bonorumve quorumlibet, aut pecuniæ, mercaturam faciant; ne quæstuosas suo nomine, vel sub alieni nominis involucro negotiationes exercent; ne aliena prædia lucri causa conducant; ne pro aliis fide jubeant; ne aliorum in negotiis procuratores, inconsulto Episcopo, fiant; ne cujusvis curam ac tutelam, præterquam suorum, nisi Episcopi consentiente, suscipiant.

Ut suus clericali statui servetur honor et dignitas, vetamus ne sacerdotes inter concionandum, vel occasione concionis, vel quovis alio prætextu, e suggestu vel altaris loco, de suis redditibus, honorariis, stipendiis, collectis dominicis, aliisque hujusmodi ad populum sæpè sæpius verba faciant, queranturque, quasi non satis ampla, aut justo minora essent.....

Clericos omnes in Domino hortamur, ut hujus mundi, cujus figura præterit, rebus ac bonis utantur, quasi non utantes; neque velint operam, laborem, curas, tempus auro pretiosius in opibus comparandis consumere, quas mors brevi rapiet.”

Ceci suffit pour faire comprendre quel est, sous ce rapport, l'esprit véritable de l'Eglise et combien la passion de l'argent est opposée à son esprit de détachement et de pauvreté évangélique. “Ecce nos reliquimus omnia et secuti sumus te:” c'était la maxime des apôtres; elle devrait être aussi la nôtre.

Sans aucun doute, le prêtre peut pourvoir à son honnête subsistance, en faisant pour l'avenir les épargnes que la prudence conseille; mais défions-nous de cette prudence de la chair que rien ne saurait satisfaire ou rassurer sur ce point, quelques soient les droits garantis aux bons serviteurs de l'Eglise; défions-nous des trésors de l'avare, qui sont des pièges que l'ennemi nous dresse et qui font que, sous mille vains prétextes, la vie s'en va sans bonnes œuvres, sans mérites véritables et sans espérances pour le ciel. “Dives cum interierit non sumet omnia, neque descendet cum eo gloria ejus,” dit le Psalmiste.

2° L'AMOUR DES JOUISSANCES.

L'esprit du monde est un esprit de plaisir et satisfactions naturelles ; et c'est là le second obstacle à l'esprit ecclésiastique.

Le bon prêtre est un homme mortifié, mortifié dans toutes ses passions. "Qui Christi sunt carnem suam crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis suis." La vie du prêtre doit être celle d'un saint, d'un ange de pureté surtout. C'est assez dire, qu'elle doit avant tout, être une vie de mortification. N'oublions point que ce fut à titre d'innocence, ou conservée ou recouvrée, que nous avons d'abord été admis dans le sanctuaire. "Viderunt juvenem sedentem coopertum stola candida." (*Març. 16.*)—C'est ce nouvel homme, vêtu de blanc et paré de son innocence, qui fut alors offert à Dieu, qui fut consacré au Seigneur. "Quia consecrati sunt Deo suo." Or, ce qui est consacré à Dieu ne peut plus, sans profanation, servir aux usages ordinaires. Aussi le prêtre est-il sorti, par son ordination, de la masse commune des fidèles et séparé des pécheurs,—*"segregatus a peccatoribus."* C'est un homme qui sera désormais autant éloigné des mondains par ses mœurs, qu'il en est déjà distingué par le sévère habit qu'il porte ; c'est un homme qui doit surpasser les autres chrétiens en vertu, comme il les surpasse en effet par l'éminence de sa dignité ; un homme supérieur au péché, mort au monde, et à ses plaisirs, n'ayant de conversation que dans le ciel et sans cesse occupé de Dieu.

Et ne nous en étonnons pas : car, l'Évangile appelle les prêtres tantôt les hommes de Dieu, ses ambassadeurs sur la terre ; tantôt les ministres de Jésus-Christ, ses amis, ses témoins ; tantôt les intercesseurs des peuples, leurs sanctificateurs, leurs pasteurs, leurs modèles ; la lumière du monde, enfin, et le sel de la terre. "Vos estis lux mundi. Vos estis sal terræ."

Ce que doit être la vie d'un tel homme, chacun se le figure assez. Il faut qu'elle soit si pure, si sainte qu'elle puisse, comme celle de Jésus-Christ, servir d'exemple et de modèle aux peuples, selon ce mot des Saints Canons : "Vita Cleri-

corum
par ce
des sa
de Jé
Por
Un
Christ
tigo c
conci
et sen
tions e
richen
table r
père é
pitur,
ditur."
2° S
"Otios
noyé da
tout, m
attenda
existe, e
sein de
mus inf
Avec
les œuv
attait p
l'Évangi
tout cel
Pour
obligati
et'avec s
dre la pr
quels ne
L'esprit
d'acquéri
du prêtre

corum liber laïcorum." Il est également facile de comprendre par ce qui précède, quel obstacle l'amour des jouissances et des satisfactions naturelles apporterait à l'esprit du sacerdoce de Jésus-Christ.

Pour être plus utile, entrons ici dans quelques détails.

Un prêtre se constituerait l'ennemi de la croix de Jésus-Christ, 1^o Si oubliant la grande loi de la mortification—"castigo corpus meum et in servitutum redigo," il prétendait concilier avec la sainteté de son état la vie somptueuse, molle et sensuelle du monde. S'il cherchait, avant tout, ses satisfactions et ses aises dans le luxe de sa maison. S'il voulait être richement vêtu, couché, meublé et traité de même, tenir une table recherchée et voir des compagnies mondaines. St. Prosper écrit de tout cela : "Quidquid sine quo potest vivi percipitur, non sustentandæ vitæ, sed favendæ luxuriæ carnis impenditur."

2^o S'il vivait dans l'oisiveté, la nonchalance, ou la paresse. "Otiositas mollissimum pulvinar diaboli." Un prêtre ainsi noyé dans ses sens, n'ayant plus ni cœur ni courage, négligeant tout, même sa personne, et dormant de ce sommeil de mort en attendant le jour du jugement, ce prêtre, disons-nous, s'il existe, est bien le plus triste spectacle qui se puisse voir au sein de l'Eglise. "Monstruosa est res gradus summus et animus infimus; sedes prima et vita ima." (S. Ber.)

Avec le sens des choses de Dieu, il a perdu tout courage pour les œuvres du saint ministère, tout goût pour ses études et tout attrait pour la piété. Il n'ignore cependant pas le mot de l'Evangile : "Hæc oportuit facere et illa non omittere"; mais tout cela l'ennuie et l'accable, sa vie même lui est un fardeau.

Pour sortir de cet état de tiédeur, incompatible avec les obligations les plus graves et les plus essentielles du prêtre et avec ses fonctions les plus ordinaires, il lui faudrait reprendre la pratique de la prière et de ses exercices de piété. Mais, quels ne sont point ici les efforts du démon pour l'en empêcher ! L'esprit du mal sait parfaitement qu'un des plus sûrs moyens d'acquérir ou de conserver l'esprit ecclésiastique est la fidélité du prêtre à ses exercices de piété; voilà pourquoi il lui en

inspire le dégoût et la négligence, avec un incroyable zèle. C'est, en effet, dans la prière que l'âme affaiblie retrouve la grâce qui la détermine à vouloir, qu'elle se nourrit et reprend ses forces, et qu'ainsi, remontant la pente de sa funeste tiédeur, elle revient enfin à tous ses devoirs. "Oportet semper orare." "Sine intermissione orate." "Vigilate et orate ut non intretis in tentationem." Comment pourrions-nous jamais, sans le secours de la grâce attachée à la vraie prière, vaincre le monde et le démon, ou nous dominer nous-mêmes ? D'un autre côté, n'oublions pas cette parole du divin Maître : "Ego posui vos ut eatis et fructum afferatis," et cette maxime des Saints Canons : "Illud unusquisque Clericus sæpe repetat, se non ad inertiam atque ignaviam, sed ad spiritualis et Ecclesiasticæ militiæ labores vocatum esse."

3^o S'il abandonnait et ses livres et la société de ses confrères, pour se livrer imprudemment à la recherche des amusements et de l'amitié du monde. Fréquenter ainsi le monde, c'est pour le prêtre fausser son caractère auguste, abaisser sa dignité de ministre de Jésus-Christ et s'exposer au mépris des peuples. Quelle opinion les mondains eux-mêmes pourront-ils se former d'un prêtre qu'ils rencontrent souvent à leur table, qui se mêle à leurs amusements frivoles, à leurs conversations légères, en un mot, à toutes ces vanités qui font le fond de la vie du monde ? "Quel désordre, écrit à ce sujet un très-recommandable auteur, de voir les chefs de la Religion uniquement occupés de plaisirs, se faire l'âme des réunions, l'honneur des assemblées mondaines, se confondre avec des femmes idolâtres d'elles-mêmes et qui sont l'idole du monde." Ces choses sont ici inconnues ; mais nous en sommes à signaler les obstacles les plus sérieux à l'esprit ecclésiastique et celui-ci en est un. Fuyons donc, ministres des autels, les voies larges de l'esprit du monde, nous qui savons si bien les pièges cachés sous ces dehors trompeurs : "Prohibe pedem tuum a semitis eorum, nec acquiescas eis ; nec ambulas cum eis." (*Prov. I, 10.*) On prend ordinairement, en effet, les principes, les sentiments et les mœurs de ceux que l'on fréquente. Voilà pourquoi les Saints Conciles nous disent : "Ab omni quæcumque ad aurium

et
pos
Dei
ille

L
d'org
d'hu
(Ma
puis
tants

Ou
vertu
de to
tous
l'hum
lité e
s'ébra
nous e
les ma
Sans e
neraie
tion la
des an
vie ne
un vai
démons

Il su
sainteté
testable
l'orgueil
Sans p
daleuses
ressourc
nature à

et oculorum pertinent, illecebras, undè animi vigor emolliri posse credatur quod de aliquis non nullis rebus sentire potest, Dei sacerdotes abstinere debent, quia per aurium oculorumque illecebras vitiorum turba ingredi solet.”

3^o L'ESPRIT D'ORGUEIL.

L'esprit du monde, avons-nous dit, est de plus un esprit d'orgueil ; celui de Jésus-Christ, au contraire, est un esprit d'humilité. “Discite a me quia mitis sum et humilis corde.” (*Matth.* 11). C'est aux prêtres surtout que ces mots s'adressent, puisque c'est eux qui, aux yeux des peuples, sont les représentants du Sauveur et les ministres de son Evangile.

Oui, cette vertu d'humilité doit être la première, la grande vertu du prêtre ; et voici pourquoi. Elle est la racine et la mère de toutes les autres vertus, comme l'orgueil est le principe de tous les vices. Essayer d'amasser un trésor de vertus sans l'humilité, c'est porter de la poussière au vent. Quand l'humilité est chancelante dans une âme, tout l'édifice des vertus s'ébranle. Ces paroles sont de St. Grégoire, et St. Augustin nous dit que, “l'humilité est plus agréable à Dieu même dans les mauvaises actions, que l'orgueil ne l'est dans les bonnes.” Sans elle, les autres vertus et les grâces les plus spéciales tourneraient à notre ruine. Sans l'humilité, en effet, la mortification la plus austère, les pénitences des confesseurs, la solitude des anachorètes, le zèle ardent des apôtres, tout dans notre vie ne serait qu'une détestable hypocrisie, un inutile orgueil, un vain jouet qui frapperait les yeux et qui amuserait les démons.

Il suit évidemment de là que le plus grand obstacle à la sainteté de notre état et à l'esprit de notre sacerdoce, est incontestablement le péché qui fit tomber le plus beau des anges, l'orgueil, qui le changea en démon.

Sans parler ici de ces grandes fautes, de ces révoltes scandaleuses qui suffisent pour perdre un prêtre et le ruiner sans ressource, il y a bien des choses dans l'orgueil qui sont de nature à faire beaucoup de mal et à porter de sérieuses atteintes

à l'esprit ecclésiastique. L'orgueil rend le prêtre qu'il domine grossier, dur et violent à l'égard de ses confrères ; absolu, hautain et tyrannique vis-à-vis de ses inférieurs ; ambitieux, jaloux quelquefois, et vaniteux partout et toujours. L'amour de soi par-dessus tout et des petits intérêts de sa gloire devient le mobile ordinaire de ses actions même les plus saintes, de ses œuvres les plus admirées. " Si j'aime le grand jour, dit là-dessus un pieux auteur, si j'aime l'éclat, les louanges et les applaudissements des créatures, l'estime et la considération des hommes, il me manque la condition essentielle, condition que rien ne peut remplacer, pour faire du bien dans l'Eglise, pour sauver des âmes et par conséquent pour me sauver moi-même." Le zèle du saint prêtre est ardent, mais c'est pour une toute autre gloire, un tout autre motif qu'il parle, qu'il travaille et qu'il se consume. L'esprit qui l'anime est celui dont nous avons parlé plus haut, l'esprit de Jésus-Christ lui-même.

Le prêtre humble estime fort peu la vaine popularité et la gloriole qui en passionnent d'autres. Il travaille sans bruit, sans éclat ; mais ses œuvres n'en sont que plus solides et sa gloire sera la seule durable. L'autre, le prêtre vaniteux, ne sera jamais, quoi qu'il fasse, qu'un astre errant dans le ciel de l'Eglise, une nuée sans eau, un airain sonnante, une cymbale retentissante, beaucoup plus importune aux fidèles qu'utile au salut des âmes.

Ins

r

con

et sa

forc

maje

2^o

assis

ques,

déter

à les

3^o

catho

et à a

quels

4^o

de se

qu'ils

ment

Il e

trer p

temple

C'es

acatho

même

Les

chanter

Les

l'impre

raient e

gravem

**Instruction de S. Em. le Card. Monaco-Lavaletta
aux curés de Rome, 1878.**

1^o Ceux qui donnent leur nom à une secte hérétique quelconque, lors même que cette adhésion ne serait que des lèvres et sans la volonté expresse, et lors même qu'elle serait dictée forcément par le respect humain, encourent l'excommunication majeure, très-spécialement réservée au Pape ;

2^o A plus forte raison, encourent la même peine ceux qui assistent aux fonctions ou *services* des *acatholiques* ou hérétiques, ou qui écoutent la prédication de ces hérétiques avec la détermination arrêtée de se rendre à leurs raisons, s'ils arrivent à les persuader ;

3^o La même peine est infligée à celui qui inviterait un catholique à fréquenter les maisons ou temples des hérétiques, et à assister aux conférences de leurs ministres ou prédicateurs quels qu'ils soient ;

4^o Ceux qui prêtent leur œuvre à imprimer les invitations à de semblables conférences ou réunions, à cause de la *faveur* qu'ils prêtent par ce moyen à la propagation et à l'établissement de l'hérésie, tombent également sous la même pénalité.

Il est strictement défendu, ajoute le Cardinal-vicaire, d'entrer par simple curiosité, mais sciemment, dans les salles ou temples protestants à l'heure des conférences ;

C'est aussi pécher gravement que d'assister aux cérémonies acatholiques, même sans aucune arrière-pensée, et d'assister, même par simple curiosité, aux conférences des protestants ;

Les artistes qui, même dans un simple but de lucre, vont chanter ou faire de la musique dans les temples protestants ;

Les typographes même subalternes, qui prêtent la main à l'impression des livres hérétiques, lors même qu'ils ne céderaient qu'à la peur d'être chassés de leur atelier, péchent aussi gravement.

Et il y a plus pour ces derniers. : s'il s'agissait d'ouvrages hérétiques pour l'enseignement et l'apologie de l'hérésie, même les typographes subalternes encourraient la peine de l'excommunication majeure réservée très-spécialement au Pape ;

Les architectes, entrepreneurs et maîtres-maçons qui concourent à l'érection ou à l'ornementation d'un temple protestant commettent un péché grave.

Pour les simples maçons et ouvriers, il y a excuse, pourvu qu'il n'y ait pas scandale de leur part, ou que le travail auquel ils prêtent la main n'ait pas un but de mépris pour la religion catholique.—Toutefois, les curés devront bien faire comprendre à cette dernière classe de personnes qu'il lui est défendu de se prêter à une œuvre de ce genre, si elle est généralement considérée comme un symbole ou protestation de fausse religion, si elle contient quelque chose qui soit de réprobation de la religion catholique, si les hérétiques veulent les contraindre à l'ouvrage au mépris de la religion ; car, il n'est permis, dans aucun cas, d'entendre coopérer au culte hérétique.

L'instruction du Cardinal-vicaire se termine par une sévère condamnation des pères et mères de famille qui se rendraient coupables du *péché très-énorme* d'envoyer leurs enfants aux écoles protestantes, ou pis encore qui chercheraient à les contraindre à suivre ces enseignements contre leur volonté. Les curés devront chercher à éclairer ces malheureux, et, jusqu'à leur repentir, ils leur refuseront les sacrements. Les enfants eux-mêmes qui fréquenteraient ces écoles, tomberaient dans un péché grave ; mais surtout dans le cas de coertion, le confesseur ou le curé se gouverneront selon les prescriptions des meilleurs théologiens.